



Opposition de construction en zone n

Par **archi11**, le **25/03/2008 à 10:49**

J'ai déposé une Déclaration Préalable pour la construction d'un auvent en zone N, cet auvent étant une extension d'une habitation située en zone U.
La Déclaration a reçu Opposition sur le fait qu'il est interdit de construire en Zone N.
Le Plu, s'il précise effectivement que toute construction est interdite en zone N, permet l'extension de construction existantes, sans changement de destination.
Il n'est pas précisé que les 2 bâtiments doivent être sur la même zone.
L'opposition à la DP est-elle valable ou un recours est-il envisageable?
merci.